

Un cas de migration forcée : les Arméniens de Cilicie en 1921

Karen Nakache

Citer ce document / Cite this document :

Nakache Karen. Un cas de migration forcée : les Arméniens de Cilicie en 1921. In: Cahiers de la Méditerranée, n°56, 1, 1998. Regards sur la Méditerranée. pp. 109-130;

doi : <https://doi.org/10.3406/camed.1998.1219>

https://www.persee.fr/doc/camed_0395-9317_1998_num_56_1_1219

Fichier pdf généré le 13/05/2018

UN CAS DE MIGRATION FORCEE : LES ARMEMIENS DE CILICIE EN 1921

Karen NAKACHE
Université de Nice . C.M.M.C.

Le 20 octobre 1921 fut signé à Angora un accord franco-turc entre le représentant français, M. Franklin-Bouillon, et Mustapha Kémal. Celui-ci était le chef, depuis juillet 1919, d'un vaste mouvement de rébellion et de résistance contre l'armistice de Moudros et la paix imposée par les vainqueurs de la Grande Guerre. Il engagea la lutte, armée et diplomatique, pour assurer le respect de "*l'indépendance et l'intégrité de la patrie ottomane*"¹. Face à l'impuissance du Sultan, aux rivalités entre vainqueurs et à la peur du bolchevisme, Mustapha Kémal sut s'imposer rapidement comme l'un des interlocuteurs des Alliés dans le cadre du règlement du statut de l'empire ottoman.

Ses victoires militaires contre la Grèce au cours de l'année 1921, ainsi que ses succès diplomatiques face à la Russie, lui permirent de revendiquer une légitimité pour la représentation de la Turquie, légitimité renforcée par l'accord franco-turc. Ce dernier scella définitivement le sort de la Cilicie, puisqu'il en fit dans sa grande majorité, une province turque, après trois ans d'indécision et de tergiversations, entraînant ainsi un exode massif des populations arméniennes de Cilicie. Pour mieux en comprendre la signification et la portée ; il faut au préalable préciser quels étaient les facteurs en présence. Puis nous nous attacherons à l'étude de ce mouvement migratoire, avant d'en dresser un bilan, tout en insistant sur le rôle des interventions extérieures.

I - LES FACTEURS EN PRESENCE

1 - La Cilicie

a - Présentation géographique et historique

La Cilicie était, comme le montre la carte, une plaine triangulaire bordée au sud par la mer, au nord et à l'ouest par le Taurus et l'Anti-Taurus et à l'est par l'Amamus. Elle était constituée principalement du vilayet d'Adana,

(1) - M.A.E./ Mandat Syrie-Liban, Beyrouth 130, Adana, le 4 septembre 1919, transmission de la traduction de la proclamation de Mustapha Kémal à l'issue du congrès d'Erzeroum.

héritage administratif ottoman. Petite région en superficie (entre 40 et 50 000 km² : d'après le Lieutenant de réserve Duraffourd, dans son rapport du 8 novembre 1919, la superficie totale de la Cilicie est de 41 000 km² ² ; d'après le Colonel Brémond elle est de 50 000 km²³), elle fut pourtant au fil des siècles un véritable "*carrefour des empires*" (comme en atteste le titre de l'ouvrage de référence de M. Claude Mutafian⁴) soumis à diverses influences, malgré les remparts naturels que formaient le Taurus et l'Amamus.

Si l'on se penche sur l'histoire et la nature de la Cilicie, différents problèmes se posent alors. Pour certains, la Cilicie ou "*Petite Arménie*" ou encore "*Royaume arménien de Cilicie*" (1198-1375), était la dernière marche septentrionale de la Syrie⁵ . Alors peut-on parler d'une Cilicie arménienne, syrienne ou géographiquement anatolienne?

b - Le peuplement

Pour caractériser la Cilicie par un autre critère essentiel, sa population, se dresse l'obstacle des sources contradictoires, de l'absence de données objectives et de la passion que suscite une telle question. Cette population, qu'il faut étudier pour analyser le réflexe migratoire post-accord d'Angora, était, tout le monde en est d'accord, dans une large proportion chrétienne et plus précisément arménienne. La composante musulmane était elle aussi conséquente. Cette distinction statistique un peu artificielle entre ces deux groupes dissimulait mal la diversité ethnique et la pluralité confessionnelle qui caractérisaient la Cilicie au même titre que la Syrie voisine.

La population chrétienne était composée de Syriens orthodoxes et catholiques, de Chaldéens, de Nestoriens, de Maronites, de Protestants, de Grecs catholiques et orthodoxes, d'Arméniens catholiques mais surtout apostoliques communément appelés grégoriens.

Les musulmans étaient des Turcs, des Kurdes, des Tcherkesses ou Circassiens, des Arabes chiites ou sunnites avec un groupe important, celui des Ansarieh. D'après l'annuaire oriental de 1912⁶, la population musulmane du seul vilayet d'Adana comptait 185 000 âmes et la population chrétienne, majoritaire, 215 000. Ce chiffre est habituellement retenu comme référence.

D'après un document du ministère des Affaires Etrangères, la dernière statistique turque avant la guerre en 1914, pour ce même vilayet faisait état d'une domination musulmane écrasante avec 371 728 personnes contre

(2) - M.A.E./ Mandat Syrie-Liban, Beyrouth 144.

(3) - Colonel Brémond, La Cilicie en 1919-1920, *Revue des Etudes Arméniennes*, t.1, Fasc.1, Paris 1920, p. 303-376.

(4) - Mutafian Claude, *La Cilicie au carrefour des empires*, Les Belles Lettres, Paris 1988.

(5) - Du Véou Paul, *La passion de la Cilicie*, Geuthner, Paris, 1930, p. 47.

(6) - M.A.E./ Mandat Syrie-Liban Beyrouth, Extrait de l'annuaire oriental de 1912.

seulement 72 730 chrétiens⁷, ce que confirment les chiffres du recensement ottoman de 1914⁸.

A ces données déjà contradictoires, il faut ajouter les pertes dues à la guerre, au premier rang desquelles le génocide arménien dont on ne peut toujours pas dresser un bilan humain, puisque, comme pour la Cilicie, les chiffres d'avant-guerre pour toute la population arménienne de l'Empire ottoman sont peu fiables.

Après massacres et déportations, en 1915-1916, que restait-il des Arméniens en Cilicie?

Le Colonel Brémond, administrateur en chef des Territoires Ennemis Occupés, zone nord, (c'est-à-dire la Cilicie plus les territoires de l'est, à savoir les régions situées à l'est de l'Amanus, avec les zones montagneuses de Marache, Aintab, Ourfa ou même Zeïtoun) dans sa notice sur la Cilicie d'août 1919⁹, précisait qu'il y avait alors 60 à 100 000 Arméniens, 28 000 Grecs et probablement 260 000 musulmans dont 10 000 turcs seulement¹⁰, ce qui faisait 100 000 chrétiens environ (entre 88 000 et 128 000), la moitié du chiffre de 1912 (215 000).

Les pertes importantes dues à la guerre et au génocide furent, si l'on peut dire, statistiquement "*compensées*" par le rapatriement des survivants des déportations. Ce rapatriement fut effectué en 1919 et 1920 par les forces franco-anglaises qui occupaient la région, puis par le Haut-Commissariat de la République française en vertu de la clause VI de la convention additive à l'armistice de Moudros¹¹. Dès la fin de l'année 1919, on comptait 120 000 Arméniens en Cilicie d'après un recensement du Haut-Commissariat¹² repris par le Colonel Brémond¹³.

Paul du Véou, auteur de *La passion de la Cilicie* et contemporain des événements, estimait à 120 000 le nombre de rapatriés durant la seule année 1919¹⁴, chiffre sans doute exagéré, au vu des autres statistiques citées.

(7) - M.A.E./ Mandat Syrie-Liban, Beyrouth 137.

(8) - Karpat Kémal, *Ottoman population, 1830-1914, Demographic and social characteristics*, University of Wisconsin, 1985, p. 170-188. Le recensement donne un chiffre de 341 903 musulmans sur une population de 411 023.

(9) - M.A.E./ E. Levant Syrie-Liban-Cilicie, vol. 135, f° 91-93, n° 2393/M, Colonel Brémond à Jean Goût, Adana ; 14 août 1919.

(10) - Le Colonel Brémond estimait à 10 000 le nombre de Turcs, à 100 000 celui des fellahs, à environ 150 000 celui du reste de la population musulmane : 100 000 Kurdes, 10 000 Tcherkesses, 40 000 Kizilbaches.

(11) - Colonel Brémond, *op. cit.*, p. 310.

(12) - Mutaïan Claude, "La France en Cilicie, histoire d'un échec", *Les Temps modernes*, n° 504-506, été 1988, p. 90-109.

(13) - Colonel Brémond, *op. cit.*, p. 310.

(14) - Du Véou Paul, *op. cit.*, p. 90.

Dans un mémorandum adressé au Président du conseil Aristide Briand le 7 janvier 1922, M. Khatissian, président de la délégation de la République d'Arménie précisait que :

“ la population arménienne de Cilicie s'élevait avant la guerre à plus de 200 000 habitants. Les massacres et les déportations durant la guerre avaient réduit ce nombre à une infime proportion (...). Les débris de la population arménienne, déportée en Syrie et en Mésopotamie, ont été invités par les Alliés à s'établir en Cilicie, sous la protection des puissances de l'Entente. 150 000 Arméniens ont répondu à cet appel, confiants en la promesse de protection des Alliés.” ¹⁵

Pour ces populations survivantes au massacre, déportées et rapatriées, l'idée même d'un retour du pouvoir turc était insupportable. Il faut ici rappeler que les Arméniens avaient subi avant le génocide, les massacres de 1895-1896 et à Adana ceux de 1909. Le retour de la domination turque leur était inconcevable et l'espoir de ces chrétiens de Cilicie se portait vers la France qui, avec la création de la Légion Arménienne en 1916, l'emploi de ce corps d'armée en Cilicie dès 1919, semblait prête à accéder à leur désir.

2- La France et le problème cilicien

Après l'occupation franco-anglaise des territoires libérés et la relève des troupes britanniques par les troupes françaises en septembre 1919 selon les accords Sykes-Picot et les conventions interalliées, ce fut la France seule qui occupa la Cilicie d'octobre 1919 à octobre 1921.

La France était alors, aux yeux des Arméniens la puissance protectrice et bientôt mandataire trop modérée, et, aux yeux des Turcs l'occupant à chasser. De ces deux influences antagonistes et de nombreux autres obstacles extérieurs, naquit pour la France la nécessité de régler rapidement le cas de la Cilicie et de se débarrasser de cet épineux fardeau.

Il n'est point question ici d'analyser les raisons qui poussèrent la France à négocier son évacuation de Cilicie par l'accord d'Angora, mais simplement d'en rappeler succinctement le contexte.

Premièrement, la France était à l'heure des choix dans sa politique internationale. L'institution de la Société des Nations et du système des mandats n'effaçait pas pour autant les rivalités stratégiques et économiques. La France était plus que jamais confrontée à son “*alliée*” britannique, principalement au Levant. En effet, la lutte d'influence séculaire à caractère hégémonique qui opposait la France à la Grande-Bretagne dans bien des domaines, était particulièrement âpre dans celui de l'expansion territoriale et de la constitution d'un Empire colonial, dans la maîtrise des mers et de la route des Indes, dans

(15) - M.A.E./E. Levant Arménie, vol. 16, f° 4-48.

le partage des richesses orientales, et surtout dans l'obtention de "lots" conséquents lors du démembrement de l'Empire ottoman. Ainsi, la Grande-Bretagne avait-elle tout intérêt à susciter les pires difficultés pour la France à asseoir cochrètement son autorité dans les provinces qui lui étaient réservées par les accords Sykes-Picot.

La Turquie de Mustapha Kémal était à nouveau un élément essentiel et actif de l'échiquier international, indispensable à l'équilibre régional, et susceptible de faire barrage au bolchevisme ou, au contraire, de le diffuser, tout en menant une guerre contre la Grèce, elle-même soutenue par l'Angleterre. De bonnes relations franco-turques s'avéraient donc nécessaires à la France qui devait avant tout s'assurer un bon voisinage syro-turc et une exploitation possible des richesses ciliciennes.

Deuxièmement, la politique française était confrontée à de graves difficultés : en France, face à l'Allemagne, au non paiement des Réparations et à l'attente que cela suscitait dans l'opinion publique; et en Syrie française, avec la difficile mise en place du mandat et de la politique de "pacification", notamment face à l'opposition de l'émir Fayçal¹⁶, poussé par les Britanniques.

Troisièmement, en Cilicie même, après une période de relative stabilité sous l'administration du Colonel Brémond en 1919, une véritable guérilla était menée contre les troupes françaises par les kémalistes qui bénéficiaient de nombreuses complicités locales.

La France, si elle voulait rester en Cilicie devait y mener une guerre qu'elle n'était pas prête à assumer, surtout avec la situation en Syrie et l'effort militaire qu'elle nécessitait. A cette guérilla kémaliste s'ajoutaient non seulement la résurgence immédiate des vieux réflexes de haine entre communautés avec ce que cela comporte de meurtres, règlements de comptes et massacres ponctuels, mais aussi la pratique traditionnelle et systématique du pillage et des razzias. En bref, la Cilicie ressemblait surtout à une zone d'anarchie et de non droit, que la France allait s'empresse de quitter.

Cette évacuation de la Cilicie dont il était déjà question au traité de Sèvres, puis à l'accord de Londres, fut institué par l'accord d'Angora¹⁷. La clause principale de l'accord était "la cessation de l'état de guerre" (art.1) puis l'évacuation française prévue dans un délai de deux mois à partir du 4

(16) - L'émir Fayçal était l'un des fils du Chérif de la Mecque, auquel les Britanniques avaient promis par la Correspondance Mac Mahon-Hussein de 1915, la constitution d'un Royaume arabe indépendant, obtenant ainsi la révolte chérifienne contre le Sultan. Fayçal s'opposa à l'instauration du mandat en Syrie, réclamant la constitution d'un Etat arabe indépendant qu'il aurait dirigé. Soutenu par les Anglais, il se proclama même Roi de Syrie.

(17) - Haut-Commissariat de la République française en Syrie et au Liban, *Recueil des Actes diplomatiques intéressant les Etats du Levant sous mandat français du 23 décembre 1920 au 1er juin 1930*, Imprimerie Raoul Hugnin, Paris, 1930; 243 pages (M.A.E./ Nantes, 8°2168)

novembre 1921 (art.3). Les droits des minorités étaient confirmés par le gouvernement de la Grande Assemblée Nationale d'Angora ¹⁸ :

“sur la même base que celle établie par les conventions conclues à ce sujet entre les Puissances de l'Entente, leurs adversaires et certains de leurs Alliés”.

Cet article 6 faisait explicitement référence à plusieurs textes : articles 55 et 58 du traité de Trianon avec la Hongrie (04/06/1920), articles 50 et 53 du traité de Neuilly avec la Bulgarie (27/11/1919), articles 2,7 et 10 du traité avec la Pologne (28/06/1919), et 2,7 et 8 du traité avec la Grèce (10/08/1920)¹⁹ .

Tous ces articles reprenaient pour chaque cas le même texte :

“le gouvernement s'engage à accorder à tous les habitants pleine et entière protection de leur vie et de leur liberté, sans distinction de naissance, de nationalité, de langage, de race ou de religion.”

Cet engagement comportait la liberté de culte, l'égalité devant la loi et l'égalité des droits civils et politiques. Tout cela évidemment y compris pour les minorités ethniques, de religion ou de langue²⁰ .

Malgré ou à cause de ces garanties purement théoriques, les chrétiens de Cilicie et principalement les Arméniens, qui pour la plupart venaient d'être rapatriés, allaient fuir la Cilicie aussi rapidement que l'évacuation française fut effectuée : en deux mois.

II - LA MIGRATION EN MOUVEMENT

1 - Les migrants et leurs motivations

Les migrants étaient avant tout chrétiens, mais pour une infime part musulmans. Les chrétiens qui constituaient une forte proportion de la population cilicienne, que ce fut une faible majorité ou une forte minorité selon les points de vue, seraient de toute façon très fortement minoritaires dans la Turquie kémaliste et donc en Cilicie turque, l'apport de population musulmane et turque en Cilicie par les autorités d'Angora, étant, de plus, quasi certain.

(18) - Grande Assemblée Nationale d'Angora : nom de l'organe de représentation du pouvoir kémaliste, réunie pour la première fois en mars 1920.

(19) - M.A.E./Levant Syrie-Liban-Cilicie, vol. 138, M.A.E. à chargé d'affaires à Rome, f° 175, 21 novembre 1921 ; et vol. 139, M.A.E. à Délégation Arménienne nationale, f° 8-11 novembre 1921.

(20) - M.A.E./ E. Levant Syrie-Liban-Cilicie, vol. 137, f° 244-248.

Les diverses communautés chrétiennes n'avaient pas toutes les mêmes raisons de fuir, même si toutes avaient en commun la certitude que les garanties prévues par l'accord d'Angora resteraient lettre morte.

Les Grecs en premier lieu, bien que n'ayant plus aucun lien avec la Grèce depuis des siècles, étaient confrontés à une situation des plus précaires, du fait du conflit ouvert entre la Grèce et la Turquie kémaliste.

La communauté grecque était elle-même divisée en deux groupes : en effet, *“ il y a lieu de distinguer nettement ”*, comme le précisait M. Peretti de la Rocca au Haut-commissaire le 12 novembre 1921 par télégramme²¹ :

“ les Grecs sujets ottomans et les Grecs sujets hellènes, la situation des seconds dépend des relations existant entre les gouvernements d'Athènes et d'Angora. ”

Dès la signature de l'accord et le délai d'évacuation de deux mois révélés à la population, la décision de la très grande majorité des Grecs, surtout hellènes, de quitter la Cilicie était prise.

Qui plus est, comme de coutume dans ces régions, la rumeur joua un rôle capital. Et plus encore lors de tensions comme celle provoquée par l'accord. La nouvelle se répandit alors que la date de mise en oeuvre de la Commission Mixte d'évacuation, c'est-à-dire le 20 novembre, était en réalité celle de la prise du pouvoir par les Turcs en Cilicie et la date limite d'évacuation accordée aux Grecs. Ces derniers précipitèrent leur départ, comme le confirmait un télégramme du Général Gouraud du 14 novembre 1921²² :

“ Il n'y a absolument rien de vrai au sujet de la date du 20 courant qui aurait été fixée aux Hellènes de Cilicie comme délai maximum pour évacuer le pays. Evidemment les sujets hellènes sont un peu affolés et partent actuellement par petits paquets mais ils sont absolument libres de faire ce qu'ils veulent et il n'a été prise aucune décision d'ordre général à leur égard (...) ”

Pratiquement tous les Grecs de Cilicie furent dans les délais les plus brefs, seulement 518 personnes restèrent, des Grecs ottomans, sur les 15 à 20 000 Grecs que comptait la province. Ce chiffre de 518 personnes fut fourni par la Commission d'Evacuation.²³

Les Arméniens, tous sujets ottomans, allaient eux aussi fuir en masse. Cette migration n'était pas dictée par un état de guerre mais par la peur et la haine des Turcs consécutive à deux décennies de massacres et de terreur.

(21) - M.A.E./ E. Levant Syrie-Liban-Cilicie, vol. 138, f° 104, T. 989 du 12 novembre 1921.

(22) - M.A.E./ E. Levant Syrie-Liban-Cilicie, vol. 138, F° 90, T. 1508/6.

(23) - M.A.E./ Mandat Syrie-Liban, Beyrouth 239, *“ Rapport d'ensemble de la Commission d'évacuation ”*, annexe n°10 : *“ Bilan des chrétiens ayant émigré des territoires rétrocédés aux Tucs entre le 1er novembre 1921 et le 4 janvier 1922 ”*.

Le Général Dufieux, commandant la 1^{ère} division du Levant et délégué du Haut-Commissaire pour la Cilicie, dans son rapport datant du 21 novembre 1921 sur "*les causes de l'émigration des Chrétiens de Cilicie*" ²⁴ indiquait que l'une des principales causes de cet exode était :

" l'état d'esprit que des siècles d'expérience ont créé chez tous les Chrétiens d'Orient : chez les timides, qui sont la masse, cet état d'esprit se traduit par la crainte du Turc, crainte irraisonnée, atavique, instinctive, mais réelle ; chez les énergiques, peu nombreux mais turbulents, par une haine farouche qui rend impossible tout compromis durable. Chez tous la même conclusion s'impose : fuir le maître redouté ou abhorré."

Cette analyse du Général Dufieux, qui avait une connaissance parfaite de la complexité cilicienne, résumait bien en ces termes le motif crucial de la migration, auquel se mêlaient le manque ou l'absence de garantie concrète fournie par l'accord, la perte de confiance en la France, l'attitude menaçante des Turcs, la peur de se retrouver sous les drapeaux de l'armée turque. En effet, depuis toujours l'appel des Arméniens pour le service militaire dans l'armée ottomane était synonyme de disparition ou de déportation, en tout cas souvent de non-retour.²⁵

Précisons aussi que durant l'année 1919 et les premiers mois de 1920, forts de la présence française qu'ils voulaient croire durable, les Arméniens avaient certaines fois réglé des comptes avec des musulmans, d'autres fois commis des excès. Il est impossible d'en juger tant les relations entre communautés étaient marquées par la haine et la vengeance. Pour la première fois, les Arméniens avaient eu la possibilité, surtout les soldats de la Légion Arménienne, d'agir en maître, et ils savaient que les musulmans avaient juré de le leur faire payer.

Certains musulmans avaient eux aussi tout intérêt à fuir. Il s'agissait de quelques milliers de personnes qui avaient travaillé pour l'administration française. Aux yeux des Turcs et des musulmans, ils avaient collaboré avec l'ennemi, aux yeux des chrétiens ils avaient profité de la situation, et aux yeux des Français, ils avaient coopéré en toute connaissance de cause. Plusieurs centaines de musulmans quittèrent donc la Cilicie en même temps que l'exode chrétien, la plupart du temps pour suivre l'administration française en Syrie.

(24) - M.A.E./ E. Levant. Mandat Syrie- Liban, Beyrouth 234, "*Rapport d'ensemble de la Commission d'évacuation*", pièce n° 2 : "*Rapport du Général Dufieux au général Haut-Commissaire sur les causes de l'émigration des chrétiens de Cilicie*" de l'annexe n°7 : "*L'émigration des Chrétiens de Cilicie*".

(25) - M.A.E/ Mandat Syrie-Liban, Beyrouth 234, T. 1488-1491/2 du Général Dufieux, 9 novembre 1921.

Pour la Cilicie, on compte du 1er novembre 1921 au 4 janvier 1922, parmi les embarquements à Mersine, 331 musulmans²⁶, rien n'étant précisé sur les autres lieux de départ, ni sur les territoires de l'est.

Les principaux migrants étaient donc les Arméniens, non seulement par leur nombre mais aussi par leur état d'abandon. Ces dizaines de milliers de personnes n'avaient, contrairement aux Grecs, aucun Etat arménien où ils pouvaient se réfugier. Ils devaient donc s'organiser seuls. Les individus partirent-ils chacun de leur côté, ou en famille, ou encore par village ou quartier ?

2 - Composition et structure du mouvement migratoire

Le "*Rapport d'ensemble de la Commission d'évacuation*" et ses dix pièces annexes, ainsi que les bulletins d'informations et les bulletins de renseignements quotidiens, hebdomadaires ou mensuels remis à cette commission et au Haut-Commissariat par les différents gouverneurs et commandants chargés de l'évacuation permettent une connaissance approfondie de cette composition, principalement la "*sous-commission chargée du recensement et de l'embarquement des migrants*".

En aucun cas, cette migration ne fut le fait d'éléments isolés, d'individus. Les migrants partaient en famille au sens large. Les listes d'embarquement sur les navires au port de Mersine, de délivrances de laissez-passer ou de vente de billets de train, indiquaient toutes le nombre de membres du groupe familial et étaient tenues dans des registres officiels. Seuls les gens qui partaient par terre n'étaient pas répertoriés mais ils étaient très minoritaires.

L'étude d'un échantillon de 215 groupes (dont 208 détaillés) de 10 687 personnes en partance de Mersine du 16 au 22 décembre 1921, la plupart pour Damas, permet d'établir une moyenne par groupe familial de 51 personnes²⁷. Cette moyenne d'une cinquantaine de personnes était tout à fait représentative des listes inventoriées. Chaque groupe familial était représenté par le chef de famille qui, lors de l'inscription de son groupe, indiquait son nom et son prénom, le nombre de personnes de sa famille, l'origine et la destination, et, théoriquement, sa profession. Malheureusement, le dernier critère n'était pas rigoureusement respecté. Le chef de famille était donc responsable des siens, il signait l'embarquement, réglait les billets de transports, et était dépositaire du reçu de départ.

(26) - M.A.E./ Mandat Syrie-liban, Beyrouth 239, Annexe n° 10 au "*Rapport d'ensemble de la Commission d'évacuation*" : "*Bilan des Chrétiens ayant émigré des territoires rétrocédés aux Turcs entre le 1 novembre 1921 et le 4 janvier 1922*".

(27) - M.A.E./ Mandat Syrie-Liban, Beyrouth 238, effectuée par le Lieutenant Gagneux, d'après le passage à Mersine le 22 décembre 1921.

Il ne semble pas que les gens d'un même village voyageaient ensemble. Il est impossible de le savoir d'après ces listes d'embarquement. Le village ou la ville d'origine y étaient indiqués mais ces listes étaient établies dans les zones de transit où étaient réunis et mis en attente les candidats au départ, avant l'embarquement pour la destination finale. Evidemment les lieux d'origine les plus souvent rencontrés étaient les villes les plus importantes et les plus peuplées.

Mais il était impossible de savoir, par exemple, si les habitants de Tarsous voyagèrent ensemble jusqu'à Mersine, même s'ils apparaissaient tous sur ces listes. Cependant, il est probable que si cela avait été le cas, les observateurs de la commission d'évacuation l'aurait noté. Ces bulletins de renseignement étaient très détaillés et précis, et un tel phénomène de voyage groupé par lieu d'origine aurait été remarqué et consigné. (Il est toutefois impossible de l'affirmer catégoriquement).

En ce qui concerne le milieu social, il était semble-t-il, indifférencié. Dans une lettre, adressée au Président du Conseil et ministre des Affaires Etrangères A. Briand le 24 décembre 1921, le Consul général chargé de la mission française en Cilicie Osmin Laporte, indiquait à propos de l'émigration vers la Syrie que :

“les émigrants de Cilicie sont partis en grande majorité avec des ressources, la facilité avec laquelle ils acceptent de payer leur passage sur nos affrétés à Mersine en est une preuve”. ²⁸

Il ajoutait qu'ils *“possèdent en outre l'esprit de solidarité et s'entraident mutuellement”*, ce qui laissait entendre que tous n'avaient pas les ressources suffisantes pour payer leur voyage.

Les listes d'embarquement indiquaient aussi la gratuité de passage pour les indigents, et les autorités françaises prévoyaient l'arrivée en Syrie d'Arméniens sans aucune ressource et :

“la création de camps ou cantonnements en utilisant les tentes fournies par l'armée, des baraques en roseau ou quelques uns des couvents à peu près vides qui abondent au Liban. Un camp ayant pour centre un de ces couvents et pouvant contenir 2 000 personnes est déjà préparé au nord de Beyrouth. D'autres vont être établis sur la côte du Liban à Lattakieh, et sans doute dans l'Etat de Damas (...)” ²⁹

Ce qui montrait bien que bon nombre d'émigrés étaient démunis de tout, ou avaient dû se défaire de leurs biens lors de l'exode.

(28) - M.A.E./ Mandat Syrie-Liban, Beyrouth 233.

(29) - M.A.E./ E. Levant Syrie-Liban-Cilicie, vol. 140, f° 23-28, D. n° 1616 à 1621, Robert de Caix à M.A.E. le 13 décembre 1921.

3 - Conditions matérielles et itinéraires de la migration

Les chrétiens fuyaient de toute la région et convergeaient vers deux zones précises : le port de Mersine et celui d'Alexandrette. La première pour des raisons évidentes, c'était le seul endroit où des navires pouvaient être affrétés, la seconde parce qu'elle restait attachée à la Syrie française, et à ce titre représentait la sécurité et la liberté.

Il est à signaler une région particulière : la ville de Deurtyol et ses alentours. Ce centre arménien fut le dernier touché par l'exode, pour plusieurs raisons. D'abord ses habitants, les plus nantis de Cilicie, avaient plus à perdre que les autres, ensuite la proximité de la Syrie procurait un sentiment de plus grande sécurité, enfin et surtout, une confusion sur l'accord d'Angora avait induit les habitants en erreur, erreur amplifiée par la rumeur.

Le sandjak d'Alexandrette voisin restant sous la domination ou la protection française, les habitants de Deurtyol avaient assimilé leur sort à celui d'Alexandrette et s'étaient bercé d'illusions. Dès la mi-novembre, "*Adana, Tarsous, Djihan et Osmanié étaient à peu près vides de chrétiens*"³⁰ malgré les appels à la raison des autorités françaises. Deurtyol était restée tranquille jusque-là, les autorités françaises appelaient au calme en précisant que la Syrie voisine serait ouverte en cas de nécessité, ce qui se transforma dans l'esprit des populations en assurance que Deurtyol serait syrienne.

Lorsque cette rumeur fut démentie le 14 décembre 1921 par le Colonel Pettelat, les notables arméniens annoncèrent leur décision de partir avant l'arrivée des Turcs (exceptionnellement déjà repoussée au 1 janvier 1922). Il restait deux semaines pour organiser l'exode de plus de 10 000 personnes³¹.

L'émigration commença le 15 décembre mais s'arrêta au bout de deux jours :

*"Un rapport d'agent signalait l'activité de comités arméniens incitant la population à une révolte contre les Turcs."*³²

Ce fut le seul cas connu en Cilicie de volonté de résistance. Face à cette nouvelle, les autorités françaises décidèrent d'agir : démanteler cette résistance en gestation et vider Deurtyol de ses habitants, ce qui fut rapidement exécuté.

En quelques jours, 3 500 personnes quittèrent Deurtyol par voie ferrée et 1 100 par voie de terre jusqu'à Alexandrette.

(30) - M.A.E./ Mandat Syrie-Liban, Beyrouth 239, annexe n°9 au "*Rapport d'ensemble de la Commission d'évacuation*" : "*Rapport sur l'évacuation des Arméniens de Deurtyol*".

(31) - *Ibid.*

(32) - *Ibid.*

“Le 31 décembre, l'évacuation de la population de Deurtyol était terminée. Le 1er janvier, les autorités nationalistes faisaient leur entrée dans le village”.³³

Le cas de Deurtyol était donc particulier : classes sociales élevées, groupement politique actif et projet de résistance, et au final, plus une évacuation qu'une migration.

Concrètement, quels furent les moyens de transport utilisés? En fait, le réflexe dirigeait les gens vers le moyen le plus rapide : le chemin de fer. Il était évidemment pris d'Adana vers Mersine, par trains de voyageurs ou de marchandises. La population des environs affluait donc à Adana pour prendre le train :

“Les départs par route sur le tronçon Adana-Mersine furent considérables. C'est ainsi qu'à Adana, dans les journées d'affolement tous ceux qui ne purent prendre le train partirent par la route : des conducteurs de chariot de buffles venaient les prendre (moyennant 3 livres la place). Beaucoup partirent à pied.”³⁴

Plus à l'est, la direction prise par le chemin de fer était bien sûr Deurtyol, puis Alexandrette. Mersine et Alexandrette furent des zones de transit, avant le départ vers les destinations finales. Deurtyol fut une zone intermédiaire entre le lieu d'origine et Alexandrette. A la mi-novembre 9 000 personnes attendaient leur embarquement à Mersine et 2 500 à Alexandrette.³⁵

Les migrants pour ces déplacements, devaient être munis d'un laissez-passer, puis acheter leur billet de train, et à Mersine ou à Alexandrette leur billet d'embarquement, tous ces documents émanant des autorités françaises. La migration fut donc totale, du plus riche au plus pauvre, englobant les familles entières, vidant villes et villages et touchant toute la région. Il est juste une nuance à apporter, c'est le degré de précipitation avec lequel les migrants fuirent.

Les habitants de la plaine, principalement Adana, Tarsous, Mersine, ouvriers et petits commerçants, furent les premiers à prendre la route. La deuxième vague concerna le groupe d'Aïntab-Killis, 10 000 personnes environ. En troisième lieu, le centre arménien de Deurtyol, des propriétaires principalement, les derniers à fuir, plus de 10 000 personnes.³⁶

(33) - *Ibid.*

(34) - *Ibid.*

(35) - M.A.E./ Mandat Syrie-Liban, Beyrouth 235, “Tableau d'émigration de la population au 24 novembre 1921”, Bureau politique et des renseignements.

(36) - M.A.E./ Mandat Syrie-Liban, Beyrouth 239, “Rapport d'ensemble de la Commission d'évacuation”, annexe n°9 : “Rapport sur l'évacuation des Arméniens de Deurtyol”.

III - UN EXODE MASSIF ET DEFINITIF

1 - Le bilan statistique de la migration

Le rapport du capitaine Carbillet,³⁷ chef du Bureau politique et de renseignement sur l'émigration en Cilicie, dans la période du 4 au 26 novembre 1921, commençait en ces termes :

“Ampleur de l'émigration. Un chiffre et un fait permettent de se faire une idée de l'émigration. A la même date Adana était “vide”. Les évaluations les plus élevées donnaient comme population chrétienne restant encore à Adana, le chiffre de 6 000 personnes, une enquête plus sérieuse et plus détaillée ne donnait que 4 700 chrétiens”.

Adana comptait alors près de 40 000 habitants.³⁸ Il est nécessaire à ce stade de l'étude de préciser à nouveau que les fluctuations des statistiques d'avant-guerre suivant les sources, gênent la constitution d'un bilan rigoureux de l'émigration. Une fourchette peut être établie mais des lacunes évidentes apparaissent.

Ce même rapport du Capitaine Carbillet concernant la première phase migratoire exposait clairement ces imprécisions. (Ce rapport étant représentatif des autres, je ne citerai que lui). Pour les billets de chemin de fer durant cette période, il en fut délivré 19 721 pour Adana et Tarsous, or :

“tous ceux qui ont vu à Adana les départs de la Grande Gare savent que le chiffre de 16 997 donné pour Adana est très inférieur à la réalité des départs. D'autre part, les trains de marchandises ont emporté en surcharge de très nombreux voyageurs. On peut donc affirmer qu'il est arrivé à Mersine par chemin de fer un nombre très supérieur à 20 000 émigrants”.

Pour les embarquements à Mersine, le Capitaine Carbillet indiquait que le chiffre de 14 000 proposé par le Contrôleur administratif était *“très inférieur à la réalité”*.

On pourrait ainsi multiplier les exemples, mais la conclusion du rapport était suffisamment claire par elle-même :

(37) - M.A.E./ Mandat Syrie-Liban, Beyrouth 235, Commission Mixte d'évacuation, le 29 novembre 1921, *“Rapport du Capitaine Carbillet, Chef du Bureau politique et des renseignements, sur l'émigration en Cilicie, dans la période du 4 au 26 novembre 1921”*, 18 pages.

(38) - M.A.E./ Mandat Syrie-Liban, Beyrouth 235, 43 000 habitants à Adana en janvier 1921, d'après le chiffre indiqué dans le Tableau d'émigration chrétienne du 24 novembre 1921, fait par le Bureau politique et des renseignements.

“Un minimum de 34 000 semblent avoir émigré à Mersine soit d'Adana soit de Tarsous (...). On ne saurait d'ailleurs que conclure de tous ces chiffres, que le chiffre de 34 000 donné comme population ayant émigré d'Adana et de Tarsous est erroné (...). D'autre part, le chiffre de 45 000 individus ayant quitté leurs habitations me semble inférieur à la réalité, tandis que le chiffre de 17 000 chrétiens demeurant encore dans les villes de Cilicie me semble un peu fort (...).”

Vouloir contrôler et quantifier un tel exode relevait de la gageure étant données les circonstances et l'instabilité des données de base. Le bilan fut plus aisé à établir après le 4 janvier 1922. Robert de Caix, dans un télégramme du 4 janvier 1922³⁹, communiqua à Paris :

“le total de l'émigration de Cilicie est de 49 884 dont 40 000 Arméniens. Il reste en Cilicie 3 828 chrétiens soit un total de 53 717. Si l'on admet que quelques centaines de départs avaient échappé au contrôle, facile cependant puisque tous sont sortis par Mersine ou Deurtyol et que tous les enfants en bas âge n'ont pas été comptés, on reste en dessous de 60 000 pour le total des chrétiens de Cilicie. Ceci permettra à V.E. de répondre à la légende d'après laquelle nous avons livré aux Turcs un pays à majorité chrétienne et spécialement arménienne. La population de Cilicie était estimée à 300 000 habitants.”

M. De Caix, ardent défenseur de l'accord d'Angora et de l'amitié franco-turque, avait beau jeu ici de citer ces chiffres. Mais il était indéniable que l'écart entre le chiffre donné d'une émigration que tous décrivaient comme massive et même totale, et le chiffre supposé de la population chrétienne était trop important pour que l'on ne s'interrogeât pas.

L'annexe n°10 au rapport d'ensemble de la Commission d'évacuation c'est-à-dire le *“bilan des chrétiens ayant émigré des territoires rétrocédés aux Turcs entre le 1er novembre 1921 et le 4 janvier 1922”*⁴⁰ fut considéré comme le chiffre final et officiel de la migration.

Il faisait état de 37 885 embarquements à Mersine, 12 006 départs sur Alexandrette, 3 761 chrétiens restés en Cilicie ; pour la région Aintab-Killis 4 500 départs pour la Syrie et 5 500 chrétiens restés dans la région, donc un total général de 54 000 émigrés et 9 250 restés en Cilicie et Aintab-Killis. Ce chiffre de 54 000 pouvant être majoré jusqu'à 60 000 pour tenir compte des départs clandestins.

Un rapport du Capitaine Carbillet du 25 novembre 1921 revenait sur le flou qui entourait ces chiffres dans un tableau approximatif indiquant les divers éléments de la population de Cilicie⁴¹.

(39) - M.A.E./ E. Levant Syrie-Liban-Cilicie, vol. 141, f° 57.

(40) - M.A.E./ Mandat Syrie-Liban, Beyrouth 239.

(41) - M.A.E./ Mandat Syrie-Liban, Beyrouth 234.

Cette population aurait été de 372 689 musulmans (140 000 Turcs, 100 000 Ansarieh, 40 000 Kizilbaches, 25 000 Kurdes, 20 000 Tcherkesses, autres 45 000) et 212 000 chrétiens dont 125 000 Arméniens et 60 000 Grecs, soit 590 000 personnes avant l'émigration.

“Ces chiffres résultent d'enquêtes sérieuses faites dans les diverses communautés. Il est presque certain que chaque communauté a donné des chiffres forts. Mais ces chiffres semblent assez bien indiquer la proportion des divers éléments.”

Les statistiques turques de 1919 donnaient 445 725 habitants en Cilicie. Un membre de la Chambre des Lords évoquait en 1920 le chiffre de 736 000 habitants dont 546 000 musulmans.

2 - La destination de la migration

La destination finale fut principalement la Syrie. Le *“bilan des chrétiens ayant émigré des territoire rétrocédés aux Turcs entre le 1er novembre 1921 et le 4 janvier 1922”* faisait état de 31 035 chrétiens reçus en Syrie, 14 535 par mer et 16 500 par terre (12 000 de Deurtyol sur Alexandrette, 4 500 de Aïntab-Killis sur Alep).

Une *“commission chargée de l'embarquement des émigrés”*, massés à Mersine, vers les différents ports de Syrie fut constituée le 15 décembre 1921⁴² à Mersine. Du 19 au 29 décembre 1921, 10 navires transportèrent 19 651 personnes vers Damas principalement (avec des étapes à Beyrouth ou Tripoli), Homs, Tripoli, Lattakieh, Beyrouth, Saïda et Smyrne (pour les Grecs).⁴³

La France reçut aussi des Arméniens de Cilicie mais peu durant cette courte période de deux mois, plutôt par répercussion, les années suivantes.

Les délégations arméniennes réunies, dans un document adressé a Président du Conseil Raymond Poincaré le 15 novembre 1922 transmirent, outre leur revendication traditionnelle (d'un Foyer national arménien), des statistiques sur la population arménienne dans le monde⁴⁴ :

“Arméniens de Turquie qui ont dû se réfugier à l'étranger de 1914 à 1921 : en Syrie (réfugiés de Cilicie) 75 000, en Palestine 3 000, en Mésopotamie 6 000 ; nombre approximatif des Arméniens dans le monde entier au 1er

(42) - M.A.E./ Mandat Syrie-Liban, Beyrouth 239, *“Rapport d'ensemble de la Commission d'évacuation”*, annexe n° 8 : *“Rapport sur l'organisation et le fonctionnement de la Commission chargée du recensement et de l'embarquement des émigrants”*, fait le 28 décembre 1921.

(43) - M.A.E./ Mandat Syrie-Liban, Beyrouth 239, *“Rapport d'ensemble de la Commission d'évacuation”*, pièce n° 2 : *“Le mouvement des navires”* de l'annexe n° 8 . op. cit.

(44) - M.A.E./ E. Levant-Arménie, vol. 17, *“Chiffres établis par l'ambassade britannique et par les agents du Near East Relief American”*.

novembre 1922 : en Syrie, Palestine et Mésopotamie 104 000, en Europe occidentale 38 000, au total 3 004 000."

La France métropolitaine ou syrienne fut donc une terre d'accueil importante pour les Arméniens, et spécifiquement ceux de Cilicie, malgré la rancoeur que beaucoup éprouvèrent à son encontre en 1921-1922 à cause de l'accord d'Angora et de son attitude durant l'exode.

IV - LE POIDS DES INTERVENTIONS EXTÉRIEURES

Pour terminer notre étude, il faut nous interroger sur un dernier point: cette migration reçut-elle des encouragements, une aide quelconque de la part d'états ou de communautés ou, au contraire ; dressa-t-on des obstacles contre elle?

1 - L'attitude de la France

La France critiquée par la communauté internationale pour avoir négocié cet accord avec la Turquie, fut nommément accusée par l'Angleterre de trahison par cette paix séparée. Elle fut attaquée sur le point faible de l'accord : la protection des minorités et l'abandon des chrétiens de Cilicie.

Elle, la Fille aînée de l'Eglise, la protection séculaire des chrétiens d'Orient, les livrait aux Turcs sans remords. C'était ainsi qu'elle fut représentée par ses alliés, et, pour s'en défendre et prouver que les garanties prévues étaient valables, il était primordial d'éviter un exode massif, et surtout dans des conditions de panique et de dénuement.

Outre les déclarations, proclamations, articles, adresses aux habitants, réunions de notables sur place vantant les mérites de l'accord, la France décida de prendre des mesures plus concrètes. Ces mesures ne firent qu'amplifier le mouvement migratoire comme le soulignait dans la pièce annexe n°7 au rapport d'ensemble de la Commission d'évacuation⁴⁵, le rapport n° 46/P du 30 novembre 1921 sur l'émigration des chrétiens de Cilicie :

"Toutes les mesures qui furent prises pour rendre l'émigration moins rapide eurent au contraire pour effet immédiat d'accroître l'affolement et la décision de partir.

Trois faits sont significatifs à ce sujet :

- L'interdiction de deux trains par semaine aux émigrés fit se précipiter aux Bureaux des Laissez-passer des foules de chrétiens.

(45) - M.A.E./ Mandat Syrie-Liban, Beyrouth 234.

- La limite à 1 000 du nombre de laissez-passer à distribuer chaque jour fit se précipiter à la gare tous ceux qui en avaient déjà.

- La limite à 1 000 du nombre de billets de chemin de fer à distribuer chaque jour eut pour conséquence que les foules se précipitèrent sur les routes pour atteindre Mersine."

L'ordre fut donné aussi de réduire la délivrance de visas pour la Syrie uniquement aux personnes compromises par leur coopération avec les autorités françaises, très peu étant reconnues vraiment compromises⁴⁶. Rien n'y fit, l'exode continuait de plus belle.

Le Capitaine Carbillet précisait, toujours dans le même rapport⁴⁷, que la question même des laissez-passer s'était posée :

"Pouvait-on ne pas distribuer des laissez-passer? légalement nous ne le pouvions pas. Les laissez-passer sont soumis à une enquête de police, sur la moralité des individus (...) Moralement, cela nous était très difficile. Beaucoup de ces individus étaient des réfugiés, des émigrés amenés par nous ou venus sur nos conseils en Cilicie. Militairement cela nous était interdit, nous n'avions qu'à nous conformer aux ordres reçus. Il n'a jamais été dans les intentions du Général Gouraud d'interdire les laissez-passer. Le télégramme du 17 novembre est particulièrement caractéristique : "Je ne vous ai pas dit de retirer les laissez-passer, je vous ai dit, conformément aux instructions du Département, de tout faire pour éviter l'exode en Syrie, et prescrit par suite, de ne délivrer en principe des laissez-passer qu'aux gens vraiment compromis" ⁴⁸ (...)

"Politiquement, interdire les laissez-passer eut été une grande faute. Cette interdiction eut sûrement amené des troubles, et des troubles graves, et par suite, contrairement aux intentions du gouvernement français, aurait remis en question tout l'accord."

Quoi qu'en dirent les autorités françaises, le but était bien d'enrayer l'émigration.

Le télégramme 1064-1065/6 du Général Gouraud au Général Dufieux le 2 novembre 1921 précisait :

"Comme il est à prévoir que les populations chrétiennes et surtout arméniennes ainsi que les Turcs qui se sont compromis avec nous vont au moment de l'évacuation par

(46) - M.A.E./ Mandat Syrie-Liban, Beyrouth 234, T. 1186/6 du général Gouraud au Général Dufieux, le 17 novembre 1921.

(47) - M.A.E./ Mandat Syrie-Liban, Beyrouth 235, Commission Mixte d'Evacuation, le 29 novembre 1921, "Rapport du Capitaine Carbillet, Chef du Bureau Politique et des Renseignements, sur l'émigration en Cilicie dans la période du 4 au 26 novembre 1921", 18 pages.

(48) - T. n° 1186/6.

les troupes de Cilicie et des confins militaires cherchent à gagner notre zone de mandat pour s'échapper aux représailles des Nationalistes Turcs, je crois devoir vous rappeler que vous devez faire tout ce qui sera en votre pouvoir pour tâcher d'éviter cet exode qui serait déplorable pour nous à tout point de vue. Sans aller évidemment jusqu'à la violence il y a lieu de donner aux troupes les ordres les plus précis pour empêcher de passer à la nouvelle frontière du mandat les populations qui voudraient pénétrer à l'intérieur de notre zone.

Je compte entièrement sur vous pour que cette mission particulièrement délicate soit exécutée par nos postes militaires avec tout le tact et cependant toute l'énergie nécessaire." 49

Et le Général Dufieux de lui répondre le jour même :

"Je vous demande de ne pas compter sur moi pour une pareille mission dont l'éventualité avait été rejetée de nos conversations du 8 octobre à Beyrouth. Le geste de force que vous m'indiquez serait un encouragement direct aux Turcs à ne se gêner en rien avec des populations que nous traiterions avec cette désinvolture après les avoir compromises. Si cet ordre doit être maintenu, je vous demande d'être relevé immédiatement de mon commandement et rapatrié ayant plus de 29 mois de séjour en Orient-Levant sans aucune interruption." 50

Ces deux télégrammes étaient assez clairs par eux-mêmes.

Les autorités françaises, face à cet exode inéluctable, prenaient finalement son organisation en main, comme nous l'avons vu plus haut, le hâtant même dans le cas de Deurtyol pour éviter tout obstacle à l'application de l'accord.

La France avait donc dans un premier temps freiné cette migration, puis avait accepté d'en assurer "l'organisation", moyennant finances.

2 - Les autres puissances

D'autres nations étaient intervenues dans ce phénomène.

La Grèce, en premier lieu, qui envoya rapidement trois navires à Mersine chercher ses ressortissants, le 14 novembre 1921⁵¹, ces trois navires suffisant à prendre en charge la quasi-totalité des Grecs sujets hellènes⁵².

(49) - M.A.E./ Mandat Syrie-Liban, Beyrouth 234.

(50) - M.A.E./ Mandat Syrie-Liban, Beyrouth 234, T. 1406, 2 novembre 1921.

(51) - M.A.E./ E. Levant Syrie-Liban-Cilicie, vol. 138, T. 444 du 15 novembre 1921, de M. Billy à M.A.E., f° 98.

(52) - M.A.E./ E. Levant Syrie-Liban-Cilicie, vol. 139, T. 403 du 27 novembre 1921, MA.E. à la légation française à Athènes, f° 26.

L'Italie, qui défendait ses intérêts et sa présence dans la région, affréta elle aussi un navire, le Roma; ⁵³ et la Grande-Bretagne qui donnait beaucoup de leçons à la France à propos des réfugiés chrétiens, mais ferma à ces derniers l'accès à ses territoires : Chypre, Egypte, Palestine, Mésopotamie.⁵⁴

Les entraves à la migration arménienne furent donc nombreuses. Si les Grecs furent secourus par le gouvernement grec en place, et si les étrangers de Cilicie, notamment les Britanniques, furent rapatriés rapidement, les Arméniens eux n'avaient pas d'instance gouvernementale vers laquelle se tourner.

En effet, en 1918, fut créée la Fédération Transcaucasienne (22 avril 1918), scindée en trois pays en mai : la Géorgie, l'Azerbaïdjan, l'Arménie. L'armistice de Moudros, en octobre 1918, mit fin à la domination turque dans la région, alors occupée par les Anglais. Ces trois gouvernements se dotèrent d'institutions républicaines, et furent reconnus par le Conseil Suprême Interallié en 1920 (janvier pour Géorgie et Azerbaïdjan, et avril pour l'Arménie).

Le traité de Sèvres (août 1920) entérina la création de la république d'Arménie. Mais tout comme en Cilicie, les espoirs arméniens furent anéantis par la montée de la puissance kémaliste.

La Russie soviétique et la Turquie kémaliste conclurent un accord en mars 1921 (traité de Moscou : districts arméniens de Kars et Ardahan cédés et reconquête du reste de la Transcaucasie par la Russie soviétique). Dès avril 1921, les troupes soviétiques étaient à Erivan et la République soviétique d'Arménie était proclamée. La plupart des Arméniens de Cilicie ne voulaient pas se réfugier dans cette République.

Pourtant les Arméniens de Cilicie purent compter, dans une certaine mesure, sur les Arméniens du reste du monde. C'est, pour conclure, le point que nous allons évoquer : les Arméniens de Cilicie bénéficièrent-ils de solidarités particulières lors de leur émigration de 1921.

3 - Le secours arménien

Dans les années vingt, la communauté arménienne était représentée par différentes délégations, dont les deux principales étaient la Délégation

(53) - M.A.E./ E. Levant Syrie-Liban-Cilicie, vol. 141, f° 71, T.62 du 5 janvier 1922 de M. Laporte à M.A.E.

(54) - M.A.E./ Mandat Syrie-Liban, Beyrouth 233, Commission Mixte d'Evacuation, Bureau de renseignements, T. du 1er décembre 1921 du Haut-Commissariat de Grande-Bretagne à Constantinople, au vice-consul d'Espagne à Mersine, chargé des intérêts britanniques en Cilicie: *"Aucun visa ne doit être accordé aux réfugiés, excepté aux sujets britanniques, à destination de Chypre, Egypte, Palestine Mésopotamie et Constantinople sans autorisation préalable des autorités britanniques du pays de destination"*.

Nationale Arménienne (dont le siège était à Paris et le président Boghos Nubar Pacha), et la Délégation de la République d'Arménie.

La première, la Délégation Nationale Arménienne, organisation active et la plus ancienne des deux, poursuivait inlassablement un but : celui d'obtenir la création d'un Etat arménien indépendant. Elle sollicitait sans cesse les gouvernements alliés et surtout la France pendant la première guerre mondiale, comprenant l'occasion unique que représentait ce bouleversement pour l'Arménie. Boghos Nubar fut à l'origine de la création de la Légion Arménienne, avec l'intention évidente de faire libérer des territoires arméniens par des Arméniens, et de compter au rang des belligérants.

Après la guerre et l'installation française en Cilicie, la Délégation nationale continua ses démarches auprès de la France en ce sens, et, à plus forte raison, au moment de l'accord de Londres et de celui d'Angora. Devant le caractère irréversible de l'accord d'Angora, la Délégation entreprit alors toutes les démarches possibles auprès du gouvernement français pour qu'il assure la protection des populations arméniennes de Cilicie, ou tout au moins, son évacuation dans de bonnes conditions.

La Délégation de la République d'Arménie en appela elle aussi à l'aide internationale, à celle de la France mais aussi à celle de l'instance suprême : la Société des Nations. La Conférence de la Paix représenta aussi une tribune de choix pour tenter d'exprimer des revendications. Cette Délégation représentait lors de sa création la République d'Arménie fondée en territoire d'Arménie historique en 1918. Les deux délégations arméniennes agissaient aussi de concert dans une délégation de l'Arménie Intégrale.

Pourtant, si ces instances de représentation arméniennes s'attachaient dès 1919 à attirer l'attention sur le sort des Arméniens de Cilicie, principalement durant l'exode, elles semblaient mener une politique assez lointaine de la population cilicienne. Leur action était avant tout diplomatique, officielle et globale.

D'autres organisations menaient des actions plus concrètes et proches des populations, elles étaient surtout représentées par l'Union Générale Arménienne de Bienfaisance, basée au Caire, et dirigée par Boghos Nubar.

Cette oeuvre de bienfaisance agit auprès des autorités françaises lors de la migration arménienne pour obtenir l'évacuation de personnes démunies, principalement des orphelins, de la Cilicie vers la Syrie.

L'Union Arménienne de Bienfaisance entretenait trois orphelinats en Cilicie, à Mersine et Deurtyol (1 200 enfants) et pressa le gouvernement français, par l'intermédiaire de la Délégation Nationale Arménienne, d'agir

pour ces enfants avant de quitter la région, ainsi que pour ceux des trois orphelinats subventionnés par la France elle-même (1 100) enfants.⁵⁵

L'Union Générale Arménienne de Bienfaisance, fidèle à ses actions charitables, restait très active en cette période douloureuse et difficile, et tentait par ailleurs de récolter des fonds, notamment auprès des communautés arméniennes à l'étranger, en vue de l'accueil des populations démunies, en Syrie principalement.

Ce fut toutefois en son sein même que la communauté arménienne de Cilicie trouva l'expression de la solidarité la plus forte (ce qui n'a rien de surprenant) : solidarité familiale comme nous l'avons vu, avec des départs massifs familiaux, solidarité entre les différentes catégories sociales, entraide lors de l'exode, pour l'achat de billets de transports par exemple, une solidarité qui s'exprimait donc avant tout au sein d'une même communauté ethnique et religieuse. (Il n'est nulle part fait mention de relation avec les autres chrétiens en exil.)

CONCLUSION

Pour conclure, nous pouvons affirmer que le chiffre de 400 000 habitants en Cilicie en 1912 est plus que probable, le grand trouble provient de la guerre, des déportations et massacres, puis des rapatriements de 1919-1920.

La migration chrétienne et spécialement arménienne fut, à n'en pas douter massive, spécialement dans le vilayet d'Adana, mais le chiffre trop faible de 60 000 personnes s'explique en grande partie par la définition même de la Cilicie et des frontières des territoires cédés aux Turcs dont il est question dans le bilan.

Les chiffres varient pratiquement du simple au double, de 400 000 à 730 000, selon que l'on parle de la Cilicie réduite au vilayet d'Adana, ou au sens large y compris les régions adjacentes à l'est comme celles d'Aïntab-Killis, mais aussi Marache, Hadjine, Zeïtoun et à l'ouest vers Konya.

Cette migration de 1921 est difficilement estimable au niveau des chiffres, car c'est une population avant tout mouvante et instable, soumise à des bouleversements dans des circonstances particulières.

On peut penser aussi que nombre d'Arméniens vivant dans les zones montagneuses (ceux -là mêmes comptabilisés dans les statistiques les plus larges et exclus des chiffres français) ont préféré y rester cachés, d'autres s'y sont sans doute réfugiés, attendant la suite des événements pour organiser leur fuite.

(55) - M.A.E./ E.Levant Arménie, vol. 15, n° 246, 5 novembre 1921, dépêche adressée au M.A.E. par le Président de la Délégation nationale arménienne.

D'ailleurs, cette migration arménienne continua après l'évacuation française : de 1921 à 1923, 175 000 Arméniens auraient émigré de Cilicie⁵⁶, ce qui tendrait à montrer qu'ils étaient largement supérieurs à 60 000.

De plus, il faut bien reconnaître que les autorités françaises avaient tout intérêt à ce que ce bilan soit faible.

(56) - Mutafian Claude, "La France en Cilicie : histoire d'un échec", *Les Temps Modernes*, n°504-506, été 1988, p. 90-109.